



Conseil économique et social

Distr. générale
28 août 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique

Cinquante-cinquième session

Genève, 6-7 novembre 2012

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Mesures nationales visant à promouvoir le transport intermodal

Rapport de situation 2012

Note du secrétariat

I. Mandat

1. Conformément à une décision du Comité des transports intérieurs (CTI) de la CEE, le Groupe de travail poursuit les travaux entrepris par l'ex-Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) en ce qui concerne: a) le suivi et l'analyse des mesures nationales visant à promouvoir le transport intermodal; et b) la surveillance de l'application et l'examen de la résolution d'ensemble CEMT sur le transport combiné (ECE/TRANS/192, par. 90).
2. Conformément à la décision du Groupe de travail (ECE/TRANS/WP.24/129, par. 20), le secrétariat reproduit ci-dessous les informations mises à jour par la Bulgarie.
3. Suite à l'examen des informations pour 2012 à la présente session du Groupe de travail, le secrétariat publiera ces informations sur le site Internet du WP.24: <http://apps.unece.org/NatPolWP249>.

II. Questionnaire sur les mesures nationales visant à promouvoir le transport intermodal

<i>Objectifs et points à traiter</i> ¹	<i>Explications</i>
1. Place attribuée au transport intermodal dans la politique des transports	L'une des priorités principales du secteur des transports bulgare est de mettre en place un système de transport intermodal et d'offrir des services de transport de marchandises de meilleure qualité, conformément à la politique de l'UE. Actuellement, la Bulgarie concentre ses efforts sur la construction d'un réseau d'infrastructures modernes pour le transport combiné s'imbriquant avec les corridors de transport européens. Le développement du transport intermodal est une priorité immédiate et à long terme du Ministère des transports et la Bulgarie sait qu'à l'avenir, pour parvenir à réaliser cet objectif, il lui faudra disposer non seulement d'infrastructures des transports fiables, mais aussi de l'établissement de bonnes interconnexions entre les sociétés de transport.
2. Institutions nationales et internationales	Les experts bulgares du Ministère des transports participent activement à différents groupes de travail dont le but est d'améliorer la coordination nationale des politiques dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports. Parmi les travaux en cours, on citera l'élaboration d'une Stratégie nationale en faveur du développement durable, les activités actuellement mises en œuvre en vue de la formulation d'un Plan directeur national pour les transports et la définition de concepts d'infrastructure à moyen et à long terme tenant compte de tous les modes de transport.
2.1 Prendre des mesures afin de renforcer la coordination nationale des politiques (environnement, aménagement du territoire, transports)	En rapport avec la réponse précédente, les experts bulgares considèrent qu'il est primordial de prendre part aux travaux des organismes chargés de la coordination internationale des politiques, et d'échanger au sujet du développement du transport combiné. On mentionnera à titre d'exemple les travaux en cours dans les différents groupes d'experts de la Commission européenne compétents en matière de transports et d'environnement, la poursuite de l'élaboration par l'Union européenne d'une Stratégie en faveur du développement durable, etc.
2.2 Prendre des mesures afin de renforcer la coordination internationale des politiques (environnement, aménagement du territoire, transports)	En rapport avec la réponse précédente, les experts bulgares considèrent qu'il est primordial de prendre part aux travaux des organismes chargés de la coordination internationale des politiques, et d'échanger au sujet du développement du transport combiné. On mentionnera à titre d'exemple les travaux en cours dans les différents groupes d'experts de la Commission européenne compétents en matière de transports et d'environnement, la poursuite de l'élaboration par l'Union européenne d'une Stratégie en faveur du développement durable, etc.
3. Coûts et prix	Un nouveau mode de tarification des infrastructures ferroviaires visant à améliorer la situation financière des chemins de fer est en cours d'élaboration. La nouvelle tarification contribuera à améliorer la compétitivité du transport ferroviaire par rapport au transport routier.
3.1 Créer des conditions d'égale concurrence entre les différents modes de transport	Un nouveau mode de tarification des infrastructures ferroviaires visant à améliorer la situation financière des chemins de fer est en cours d'élaboration. La nouvelle tarification contribuera à améliorer la compétitivité du transport ferroviaire par rapport au transport routier.
3.2 Développer des interfaces entre les modes de transport plus efficaces et moins onéreuses	Rien à signaler.

¹ Pour une description détaillée des objectifs et points à traiter définis dans la Résolution d'ensemble CEMT, se référer au document CEMT/CM(2002)3/FINAL. Les objectifs et points à traiter qui figurent dans la Résolution ont été regroupés par le secrétariat (par exemple, les points à traiter «concurrence égale» et «tarification transparente et concurrentielle» qui sont mentionnés à différents alinéas de la Résolution CEMT).

<i>Objectifs et points à traiter</i> ¹	<i>Explications</i>
4. Réseaux, terminaux, et centres logistiques	
4.1 Appliquer des normes internationales (par exemple, l'AGTC et son Protocole sur le transport combiné par voies navigables)	De manière générale, la Bulgarie applique les normes internationales. La Bulgarie a ratifié et mis en œuvre l'AGTC 10 août 1994) et son Protocole sur le transport combiné par voies navigables (20 mai 1999). Conformément à l'article 25 de sa loi sur le transport ferroviaire, la République de Bulgarie soutient financièrement la conception, l'entretien et la construction des infrastructures ferroviaires.
4.2 Intégrer la planification des terminaux dans la planification des transports et l'aménagement du territoire aux niveaux national, régional et transfrontalier	La construction à Sofia d'un terminal intermodal constitue un bon exemple de planification intégrée des terminaux. Ce projet devrait être mis en œuvre au titre du Programme opérationnel des transports, avec le soutien financier du Fonds européen de développement régional (FEDER). Le terminal offrira d'excellentes connexions avec le rail et la route et deviendra un nœud régional important pour les corridors de transport IV, VIII et X.
4.3 Prendre des mesures administratives pour améliorer l'accès aux terminaux	Les terminaux bulgares sont libres d'accès.
4.4 Prendre des mesures administratives pour améliorer le fonctionnement et les installations des terminaux	Rien à signaler.
5. Interopérabilité	
5.1 Assurer la compatibilité des systèmes d'information et des systèmes de signalisation ferroviaires	La République de Bulgarie a pris des mesures pour assurer la compatibilité des systèmes d'information et des systèmes de signalisation ferroviaires. Tous les projets relatifs à la construction de terminaux sur le territoire bulgare renferment des prescriptions aux fins de l'application des Spécifications techniques d'interopérabilité (STI).
5.2 Introduire des systèmes d'information électroniques	La République de Bulgarie a mis en place un Système d'information et de régulation du trafic maritime (VTMIS) améliorant l'efficacité des transports et reposant sur la création d'une base de données du trafic maritime, la communication de diverses informations utiles à la navigation, l'identification et le suivi des navires et autres objets concernant la navigation dans les zones côtières, ainsi que sur la planification des navires dans les eaux côtières. Le projet «Mise en place d'un système de services d'informations fluviales sur la partie bulgare du Danube» sera mis en œuvre dans le cadre du programme opérationnel «Transports». Le projet débutera en mai 2009.
5.3 Autres mesures	Rien à signaler.
6. Mesures de soutien financières et fiscales	
6.1 Soutien financier pour les investissements (installations, matériel roulant, systèmes, etc.)	La modernisation des infrastructures de transport de la République de Bulgarie est l'une des grandes priorités du Ministère des transports. Les principes qui en sous-tendent la réalisation sont énoncés dans deux documents de base élaborés par le Ministère: la Stratégie pour le développement des infrastructures de transport en République de Bulgarie à l'horizon 2015 et le Programme opérationnel «Transports» 2007-2013.

Objectifs et points à traiter ¹	Explications
	La mise en œuvre de ces documents est une condition préalable à l'amélioration de la capacité du réseau, à la concrétisation de l'interopérabilité nécessaire avec le réseau de transport transeuropéen, ainsi qu'à l'élimination des goulets d'étranglement sur les axes principaux et à la facilitation du transport combiné. À cet égard, les pouvoirs publics ont pour priorité d'assurer la mise à disposition des fonds nécessaires pour la mise en œuvre des documents stratégiques susmentionnés.
6.2 Soutien financier pour les activités (activités initiales, spéciales, etc.)	Actuellement, les coûts d'utilisation des infrastructures ferroviaires pour le transport combiné en Bulgarie, dans des conditions d'égalité, sont inférieurs d'environ 30 % à ceux qui sont imputés pour les autres modes de transport classiques.
6.3 Mesures de soutien fiscales (taxe sur les véhicules, exemption de la redevance d'utilisation de l'infrastructure routière, etc.)	Rien à signaler.
7. Mesures de soutien réglementaires	
7.1 Exemption des restrictions et des interdictions de circulation	Actuellement, le transport routier ne fait l'objet d'aucune restriction ou interdiction de circulation sur le territoire de la République de Bulgarie.
7.2 Libéralisation des parcours initiaux et terminaux	Les autorités bulgares des transports, et en particulier le Ministère des transports, ont toujours bien accueilli les intérêts privés pour la construction de terminaux en Bulgarie. La Bulgarie souhaite se doter d'un réseau de terminaux moderne, quelle qu'en soit le mode de propriété. Les fonds privés sont également une condition préalable à la réalisation de parcours de meilleure qualité et d'un système intermodal plus perfectionné.
7.3 Maintenir des limites de poids supérieures pour les véhicules routiers affectés au transport d'unités de transport intermodales (UTI)	La République de Bulgarie est Partie contractante à plusieurs accords bilatéraux régissant le transport combiné international de marchandises. Pour les pays qui ne sont pas membres de l'Union européenne, ces accords disposent que les deux Parties prennent toutes les mesures nécessaires pour créer les conditions propres à faciliter le passage des véhicules routiers ayant un poids total autorisé maximum de 44 tonnes sur les tronçons initiaux et terminaux du parcours de transport combiné.
7.4 Simplifier le contrôle des documents	Il doit être prouvé au moyen des documents appropriés qu'une opération de transport combiné relève bien de ce type de transport.
7.5 Systèmes de «bonus» pour le transport intermodal	Conformément aux accords bilatéraux susmentionnés concernant le transport combiné international de marchandises, les Parties contractantes ont décidé de prendre un certain nombre de mesures pour soutenir le transport combiné de marchandises, compte tenu des avantages que ce type de transport fournit.
7.6 Application rigoureuse des réglementations relatives au transport routier	L'application des réglementations relatives au transport routier est vérifiée de manière rigoureuse.
7.7 Autres mesures de soutien réglementaires	Différents projets sont menés aux fins du développement du transport intermodal. Par exemple, le projet «Élaboration d'une Stratégie pour l'intégration de l'infrastructure ferroviaire bulgare dans le réseau européen de transport intermodal» a été mené à bien en 2006, avec le soutien financier du Programme phase 2000. L'objectif général du projet était de mettre au point, à terme, un système de transport intermodal efficace et d'offrir des services de transport de marchandises de meilleure qualité sur le territoire de la République de Bulgarie.

<i>Objectifs et points à traiter¹</i>	<i>Explications</i>
8. Opérations	
8.1 Libéraliser l'accès aux réseaux ferroviaires	En Bulgarie, le réseau ferroviaire est libre d'accès pour le trafic de marchandises de transit.
8.2 Libéraliser l'accès aux réseaux de transport fluvial	La République de Bulgarie a libéralisé l'accès au réseau de transport fluvial conformément à la Convention de Belgrade.
9. Suivi du marché	
9.1 Garantir la disponibilité d'informations statistiques cohérentes et fiables	Conformément au Règlement 91/2003 de l'UE concernant les statistiques, la coordination complète des données est en cours. Tous les projets relatifs au transport intermodal sont présentés publiquement et les résultats obtenus font régulièrement l'objet de débats publics, organisés avec la participation des transporteurs, des transitaires, d'autres administrations, etc.
9.2 Établir des inventaires des goulets d'étranglement	À l'heure actuelle, la Bulgarie n'a pas établi d'inventaire des goulets d'étranglement, mais elle est représentée dans les groupes de travail qui ont été constitués au niveau européen pour identifier les goulets d'étranglement opérationnels, administratifs et d'infrastructure dans la logistique du transport de marchandises.
9.3 Mettre sur pied des bureaux d'information sur le transport maritime à courte distance	La Bulgarie s'intéresse au développement du concept des «autoroutes de la mer», qui a été proposé pour la première fois dans le Livre blanc sur les transports de la Commission européenne en 2001 comme une «véritable alternative compétitive aux parcours terrestres» et réaffirmé à l'occasion de l'examen à mi-parcours en 2006. Aujourd'hui, la Bulgarie possède un Centre de promotion du transport intermodal et du transport maritime à courte distance, situé à Varna.
10. Encourager la recherche relative à l'ensemble des éléments de la chaîne de transport	Rien à signaler.
11. Opérateurs dans les réseaux de transport intermodal	
11.1 Promouvoir la coopération et les partenariats	La société nationale des chemins de fer bulgare (BDZ EAD) a signé des contrats avec les transporteurs ci-après pour exécuter le transport intermodal: Intercontainer, Transfesa, Maersk, Adria combi.
11.2 Promouvoir l'utilisation du transport intermodal pour le transport de marchandises dangereuses	Un cours de formation sur la sécurité du transport des marchandises dangereuses par la route et le rail a été mis sur pied à l'intention des consultants.
11.3 Encourager l'utilisation de pools internationaux de wagons	Rien à signaler.
11.4 Encourager l'utilisation de trains blocs entre les terminaux	Les chemins de fer bulgares (BDZ EAD) utilisent des trains blocs (pour le transit, l'importation ou l'exportation ou les voies navigables intérieures) pour procéder au transport intermodal.
11.5 Promouvoir l'utilisation de systèmes d'échange de données informatisées efficaces et compatibles (pour le suivi et la localisation, par exemple)	La Bulgarie possède un «système national pour la gestion du parc de matériel roulant».